



Succession suite décès 2015

Par **Ceceazerty**, le 16/07/2018 à 21:37

Bonjour,

Je viens d'apprendre récemment que le frère de mon grand-père et sa femme (sans enfants) était décédés en 2015 en même temps que mon propre grand-père.

J'aurai aimé savoir, si le notaire n'aurait pas dû rechercher leur famille pour l'héritage (donc ma grand mère et ma mère) ? La mairie de leur ville, ne veux pas me donner des informations, que puis-je faire ?

Merci.

Par **Peretto**, le 17/07/2018 à 00:21

Bonjour,

N'ayant pas d'enfant le frère de votre grand père peut transmettre son héritage à qui il veut . Il peut avoir établi un testament en nomment un héritier qui peut être n'importe qui .

Dans ce cas là votre grand père et votre mère n'ont aucun droit sur l'héritage.

Sinon si rien à été fait , votre mère en représentation de son père peut prétendre à une part mais pas votre grand mère qui ne fait pas partie de la même famille (lien du sang) .

Mais cela dépend de quel rang est votre mère pour l'héritage.

Y a t'il d'autre frère et soeur ou parent encore en vie du côté du frère?

Par **Peretto**, le 17/07/2018 à 00:27

Attention aussi au décès de la femme du frère de votre grand père.

Si elle est morte après lui C'est elle qui récolte toute la succession sans aucun partage car pas d'enfant et de grande chance que les parents ne soit plus la non plus . A sa mort hormis exception l' héritage passera à sa famille et non la votre .

Par **Peretto**, le 17/07/2018 à 00:35

Petite erreur de ma part votre grand mere peut herité aussi .

Par **Ceceazerty**, le 17/07/2018 à 06:31

Merci de vos réponses.

Sa femme n'avais plus aucune famille de son côté, du côté du mari, il n'y a que nous.

En fait, on est pas réellement motivées par l'héritage, on veut savoir où tout est passé car leur biens ont disparus et leur maison a été vendue ou louée car le nom sur la boîte aux lettres à changé mais la mairie nous bloque, car elle nous dit ne pas le connaître, malgré que cela faisait + de 30 ans, qu'ils habitaient ds cette Ville.

Comment peut on savoir si 1 testament à été fait ?

Par **Peretto**, le 17/07/2018 à 06:40

Bonjour ,Vous pouvez demander a un notaire de consulter le Fichier central des dispositions des dernières volonté.

C'est ici que sont recensé tous les testaments après mort notamment .

Vous pouvez aussi consulter le site pour un coût de 15 euros je crois .

Par contre normalement seul les héritiers peuvent en faire la demande .

Cela vous permettra de savoir si il y a un testament et quel notaire la établit.

Par **Peretto**, le 17/07/2018 à 06:42

Si vous n'êtes pas les héritiers le notaire ne pourra vous dire quoi que ce soit sur les tenants du testament secret professionnel oblige .

Par **youris**, le 17/07/2018 à 10:09

bonjour,

suite à une vente de bien immobilier ou à une succession comprenant un bien immobilier, il faut un notaire pour faire la mutation immobilière, notaire qui vérifie les vendeurs sont bien propriétaires du bien qu'ils vendent.

le maire n'est pas concerné par les successions intervenant dans sa commune.

vous devez rechercher le notaire qui a traité la succession et éventuellement vous renseigner auprès du fichier immobilier du service de la publicité foncière.

salutations

Par **Ceceazerty**, le 17/07/2018 à 23:25

Je vais effectuer toutes ces recherches... En tout, je vous remercie de votre aide.

Par **Cecezerty**, le **21/07/2018** à **21:28**

Grâce à votre aide, j'ai découvert qu'un acte de notoriété avait été fait 12 mois après le décès du frère de mon grand père et j'ai également le nom du notaire.